

Réunion d'information sur la déontologie

Ce groupe d'information réuni le 28 septembre, était présidé par Madame DEBAUX sous-directrice de la division A, accompagnée de Madame BUREAUD et Monsieur REYNAUD de la division A1 et de Madame DIFEDE de l'Inspection des Services.

Dès l'ouverture de cette réunion Madame Bureau a rappelé qu'il ne s'agissait pas d'entrer dans les détails sur le sujet de la déontologie, mais de fixer une méthodologie et un calendrier de rencontre afin de mettre en place définitivement le Plan National de Déontologie au sein de la DGDDI tout en veillant au respect de la nouvelle loi n°2016-483 du 20 avril 2016 sur ce sujet. Elle a reconnu que le sujet sur la déontologie avait été repoussé de nombreuses fois car la charge de travail du bureau A1 était très importante, qu'elle souhaitait attendre une relance du dialogue social en Douane et qu'elle avait attendu un cadrage législatif sur ce dossier très sensible et le résultat d'un audit de l'IGF qui s'est déroulé d'avril à fin septembre.

Après lecture de l'unique déclaration liminaire du SNAD-CGT et de propos verbaux de l'USD/FO, Madame BUREAUD accède à notre requête à savoir qu'il y aura bien un compte rendu de cette réunion (à défaut de relevé de décisions) précisant chaque point d'étape du Plan National de la déontologie:

- La cartographie des risques déontologiques. Cette cartographie devrait nous être transmise malgré les réticences du bureau A1
- La modernisation de la politique déontologique et disciplinaire
- Le renforcement de la collaboration avec les autorités judiciaires et la sécurisation des procédures disciplinaires
- La formation de formateurs dans le cadre du PNF 2016. Une soixantaine de formateurs répartis sur toute la France métropolitaine et DOM qui devront répercuter à destination de tout public douanier (CO/SU et quel que soit le grade)
- La loi 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie, aux droits et obligations des fonctionnaires parue au JO du 21 avril 2016 (complète ou modifie la loi n°83-634 du 13 juillet 1983).

Concernant cette loi, un power-point nous a été présenté reprenant synthétiquement les principales évolutions prévues en matière disciplinaire et déontologique :

- Réaffirmer les valeurs portées par la fonction publique,
- Consacrer la transparence pour éviter les conflits d'intérêts,
- Renforcer la protection des « lanceurs d'alerte »,
- Confirmer et élargir la protection de l'agent,
- Introduire la notion de prescription de l'action disciplinaire,
- Restreindre la durée des mesures conservatoires de suspensions de fonctions

Elle nous a précisé qu'il y aura bien plusieurs groupes de travail préparatoires à soit un point à l'ordre du jour d'un CTR sur un sujet donné, soit un point à l'ordre du jour pour ce sujet global. Tout cela devrait débuter selon elle au 1er semestre 2017, mais que la formation des formateurs va débuter très rapidement tout comme la nomination de plusieurs référents déontologiques aussi bien au niveau national que local.

D'autres chantiers seront également abordés courant 2017 dont notamment l'écriture et la validation d'une charte déontologie au sein de la DGDDI :

- La charte déontologique solennelle
- La question des cadeaux et des invitations
- La problématique de l'alcool en service
- La laïcité au quotidien

Le SNAD-CGT a souhaité et obtenu que soit également ouvert un chantier de réflexion sur le harcèlement dans sa globalité.

Madame BUREAUD a également précisé qu'elle souhaitait une harmonisation des décisions des DI, notamment les sanctions du premier groupe (avertissement et blâme) et être informée dès l'ouverture d'une procédure disciplinaire même si cette dernière reste au premier niveau. Elle s'est exprimée également sur l'intervention de l'Inspection des Services dans certains dossiers disciplinaires, sur l'aide juridictionnelle auprès des agents, sur la protection fonctionnelle qui ne serait plus systématique mais au cas par cas, sur l'inscription des sanctions y compris du premier groupe dans le rapport annuel de discipline et sur la réintégration d'agents suspendus de fonction tout comme l'effacement de sanctions disciplinaires.

Elle souhaite également revoir l'utilisation de la messagerie électronique interne à la DGDDI dans ce cadre déontologique.

Pour conclure et à la lecture de ce compte rendu, beaucoup de choses à revoir, à toiletter ou à construire. Le SNAD-CGT aura des propositions sur la table comme lors de l'écriture du livre sur la déontologie/discipline. Charge à l'administration de l'écouter et d'en tenir compte.

Quant au GT sur les droits syndicaux prévu ce jour et annulé : il n'aura pas lieu avant la fin des rencontres ministérielles donc pas avant début 2017... mais il aura bien lieu, selon Madame DEBAUX...

Les représentants du SNAD CGT :

Jacques DURAND
Jacky KARPOUZOPOULOS
Pascal HOFFMANN